

**Nous rappelons que seuls les membres à jour de leur cotisation sont habilités à donner pouvoir et prendre part aux votes** lors de l'assemblée générale. Merci aux retardataires de se mettre en règle, si possible avant la réunion, afin de donner plus de fluidité à celle-ci. Il sera toutefois possible de s'acquitter à l'entrée.

**Merci de retourner à l'Association avant l'Assemblée Générale le bulletin-réponse ci-dessous.**

## **ACR35 - POUVOIR AG 2026.**

Le bulletin adresse ci-dessous sert de pouvoir à retourner, au cas où vous ne pourriez participer à **l'Assemblée Générale du 17 janvier 2026**, à :

**ACR35 – 42, rue de la Roche Pelée – 35800 SAINT-LUNAIRE**

Je (nous) soussigné(s)

---

---

---

donne (donnons) pouvoir à

---

d'assister et de me (nous) représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association des Amis des Chemins de Ronde d'Ille et Vilaine, qui se tiendra au Centre Culturel Jean Rochefort de Saint-Lunaire le **samedi 17 janvier 2026** et de prendre toutes décisions en mes lieu et place et plus généralement faire le nécessaire.

Date et signature (Deux signatures en cas de cotisation couple)

ACR35 -Siège social : 42, rue de la Roche Pelée - 35800 SAINT-LUNAIRE  
Téléphone : 06 86 40 66 47

[acr.35@orange.fr](mailto:acr.35@orange.fr)

[www.acr35.fr](http://www.acr35.fr)